MISE EN LIGNE LE 30-03-2023

2023/001

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents :	**09**
votants :	**12**
en exercice :	**13**

L'an deux mille vingt trois
le mardi 28 mars à quatorze heures trente
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Brigitte CAVERIVIERE, Vice-Présidente

Date de convocation du CCAS : 13 mars 2023

Objet :
Débat d'orientations budgétaires

Présents : Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON, Claudette PYBOT, Carlo ATTIE, Claudine RIGAUD, Jeanine PASCAL, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Catherine MENA

Représentés : Michel SANTANAC par Laure TONDON
Sylvie LASSERRE par Claudette PYBOT
Monique CAYROL par Madeleine PLA

Excusé : Michel JAMMES

L'assemblée prend connaissance du rapport d'orientations budgétaires.

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.
Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération.

Rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) :
Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants.
Le CCAS de Sigean n'a pas de budget annexe et préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu. Il s'effectue sur la base d'un rapport et fera l'objet d'une délibération.

Le budget sera élaboré dans le respect des besoins locaux mais aussi en tenant compte de la nécessité de restreindre les dépenses. Le contexte économique nécessite une gestion juste et adaptée.

Le CCAS de Sigean :

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230328-CCAS2023-001-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Le conseil d'administration sous la présidence de Michel JAMMES, Président de droit, est composé de 6 membres élus et 6 membres nommés par le Maire.
Il fonctionne avec un seul agent de catégorie B travaillant à temps partiel (80 %) employé par la collectivité. Aucune rémunération n'est versée par le budget du CCAS.

Les compétences du CCAS :
Conformément au Code de l'action Sociale et de la Famille (CASF) le CCAS assure les missions obligatoires définies par la loi et les missions facultatives souhaitées par la municipalité dans le respect des compétences prévues par la réglementation.
Missions obligatoires : - rédaction et enregistrement des dossiers d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenue d'un fichier à jour des bénéficiaires d'aide sociale

Missions facultatives : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Conformément aux volontés de la collectivité en matière de politique sociale il œuvre en faveur de personnes en situation de précarité, personnes âgées, handicapées, jeunes, foyers en difficulté.....
Suivi des personnes inscrites volontairement sur le registre du plan canicule.
Le CCAS de Sigean participe aussi aux commissions d'attribution des logements sociaux sur la commune.

L'année 2022 :
C'est un retour quasiment à la normale suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19.
Le repas des aînés n'ayant pas pu avoir lieu le 8 janvier comme prévu initialement, s'est déroulé le 30 avril. 226 personnes ont profité de ce moment festif avec un très bon repas préparé et servi par le Portanel et animé par Buggy & Co.
Le traditionnel voyage des aînés s'est déroulé le 19 septembre avec 116 participants. La destination retenue était PEZENAS et les jardins de Saint Adrien. Cette prestation assurée par CIEL BLEU VOYAGES a été très appréciée tant pour les visites que pour le repas pris en commun.
Nos aînés ont été 254 a bénéficier du colis de fin d'année qui avait été fourni par le comptoir de l'avenue. La distribution a eu lieu le 12 décembre dans la salle Pierre de Coubertin.
Les ateliers séniors ont pu reprendre pour le plus grand plaisir des aînés de notre commune.

- LA MSA SERVICES a permis de faire bénéficier 2 personnes du programme 1 tablette offerte + 6 heures d'accompagnement individuel à domicile
- PERCEP'SENS Bien être et confiance en soi avec 16 participants s'est déroulé les mardis du 8 mars au 31 mai
- Les recettes du bien vieillir avec 12 participants s'est déroulé les mardis du 7 au 28 juin.

Tous ces ateliers se font toujours dans la bonne humeur et remportent un très vif succès.
La salle SAIGANTHE a pu bénéficier d'un aménagement en mobilier et équipement divers nécessaires pour le bon déroulement des activités qu'elle accueille. Pour cela, des demandes de subventions ont été faites par l'agent du CCAS. Nous avons

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230328-CCAS2023-001-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

pu obtenir 50 % du total HT de la part de la CARSAT, 3 000.00 € du bailleur social PATRIMOINE SA et le solde financé par le budget de la commune.
2022 a été une année avec une saison estivale exceptionnellement chaude. Les personnes volontairement inscrites sur le registre du plan canicule ont été régulièrement contactées pour s'assurer qu'elles soient prudentes et entourées devant ces évènements climatiques. 38 personnes figurent dans le registre canicule du CCAS de Sigean.

Les dossiers enregistrés au cours de cette année 2022 :
Services ménagers et portage des repas : 9 demandes dont 7 accordées – 2 refusées
APA à domicile : 70 demandes dont 59 accordées – 11 refusées.
APA en établissement : 13 demandes dont 13 accordées
Prise en charge portage des repas : 2 demandes dont 1 accordée et 1 refusée.
Prise en charge placement personnes âgées : 5 demandes dont 5 accordées.
Prise en charge placement personnes handicapées : 10 demandes dont 9 accordées et 1 refusée.
Les élections de domicile : au 31 décembre 2022 sur Sigean 3 personnes sont domiciliées au CCAS dont 2 renouvellements et 1 nouvelle demande.
Les demandes de logements enregistrées en 2022 :
6 foyers ont demandé un T5 ou plus
21 foyers ont demandé un T4
30 foyers ont demandé un T3
28 foyers ont demandé un T2
Ces demandes viennent s'ajouter à la liste des demandeurs inscrits auparavant et ayant renouvelé leur inscription.
Pour les attributions, nous avons œuvré avec ténacité pour avoir des attributions correspondant aux critères de priorité.
En 2022 les attributions suivantes ont été réalisées :
Résidence LES CAPITELLES : 1 logement T4
Résidence SAIGANTHE : 7 logements (2 T4, 2 T3 et 3 T2).
Résidence LES PENITENTS : 1 logement T3
Résidence LES JARDINS DE LA GARE : 1 logement T4
Résidence LA BARBACANE 1 logement T3
Résidence LA GARRIGUE : 1 logement T4
Résidence 3 ROUTE DE PORTEL : 5 logements (2 T3 et 3 T2).

Budget de fonctionnement 2022 :
Les recettes du CCAS :
En 2022 les recettes se sont réparties comme suit :
48.69 % d'excédent de l'exercice précédent
38.70 % de subvention communale
8.43 % de vente des concessions au cimetière
4.03 % de participations encaissées
0.15 % de dons au profit du CCAS

Les dépenses du CCAS :
En 2022 les dépenses se sont réparties comme suit :
68.94 % pour les fêtes et cérémonies
16.65 % pour les subventions aux associations

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230328-CCAS2023-001-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

7.24 % pour le transport collectif
3.62 % pour les secours exceptionnels
1.81 % pour les subventions aux organismes publics (conseil départemental de l'Aude)
1.21 % pour l'alimentation
0.19 % pour les fournitures administratives
0.33 % en autres charges exceptionnelles
0.01 % pour les services bancaires et assimilés

CCAS SIGEAN

Exercice 2022

EQUILIBRE

Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	41 573.00	41 573.00	
Investissement			
Total	41 573.00	41 573.00	

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 873.29
Opérations de l'exercice	27 627.07	19 886.90
Total	27 627.07	38 760.19
RESULTAT A AFFECTER		11 133.12

Les orientations pour 2023 :

Le repas des aînés s'est déroulé le 7 janvier. Le conseil d'administration du CCAS avait décidé de reprendre le même traiteur (Le Portanel) qui, comme à son habitude a régalé les 263 convives. L'animation était assurée par CABA'REST avec des chants et danses. Une journée bien agréable qui reste pour certains la seule sortie de ce type dans l'année. Cela entretien un lien social important pour tout un chacun.
Pour 2023 le CCAS continuera à écouter, orienter, aider et défendre les droits des usagers. Pour cela, il est très important de continuer à entretenir des liens étroits avec les partenaires tels que la Maison Des Solidarités, le PIMM'S, l'assurance maladie, la CAF, la MSA, l'espace sénior, le conseil départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le secours catholique, les restos du cœur .....
Notre commune a accueilli en ce début d'année deux ateliers séniors :

- Coup de pouce connexion
- Multi Atelier Bien vieillir tout un programme.

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230328-CCAS2023-001-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Nous nous sommes positionnés pour en accueillir d'autres si l'opportunité se présentait.

Afin de se conformer aux règles relatives à la protection des données, le CCAS de Sigean va signer une convention avec les services du centre de gestion de l'Aude qui assurera le suivi et la mise en conformité des fichiers comportant des données personnelles.

Concernant le voyage des Aînés, la participation des bénéficiaires est fixée à 13 €/personne depuis 2018. Il appartiendra au conseil d'administration de décider si nous augmentons cette contribution.

Au niveau des logements sociaux, la résidence TOPAZE a été livrée le 8 janvier (26 logements individuels : 21 T4 et 5 T5). Pour la résidence LA ROUQUILLE, la commission d'attribution s'est réunie le 6 mars. Elle se compose de 28 logements collectifs (1 T5, 8 T4, 12 T3 et 7 T2) qui seront livrés en principe avant l'été.
Un autre programme LE PONT DE LA ROUQUILLE est composé de 5 pavillons (1 T4 et 4 T3) qui seront livrés en fin d'été.
Le dernier programme important est celui DU VIALA avec 12 pavillons (8 T4 et 4 T3) plus 21 appartements en collectif (1 T5, 4 T4, 9 T3, 7 T2) et 6 pavillons T4 en accession à la propriété qui pourraient être livrables en décembre si le chantier ne prend pas de retard.

L'assemblée prend acte que le débat a eu lieu

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 29/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023
Réception en Préfecture le 29/03/2023

La Vice-Présidente,
Brigitte CAVERIVIERE

Qui informe que la présente peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,
Brigitte CAVERIVIERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN * (Aude) *

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230328-CCAS2023-001-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023